

Brèves du Collège

JANVIER 2024 - N° 63

C N G O F

Collège National des Gynécologues
et Obstétriciens Français
91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris
www.cngof.fr • cngof@cngof.fr

Belle et heureuse année 2024

Vous le savez tous, notre Collège est la principale société savante de gynécologues et obstétriciens français, quel que soit leur statut, public ou privé et l'orientation de leur exercice : gynécologie, obstétrique, médecine de la reproduction, échographie, colposcopie, chirurgie ou carcinologie.

Pourquoi être membre du CNGOF en 2024 ?

Être membre du Collège, c'est faire partie d'une grande communauté professionnelle et être immédiatement tenu informé de tout ce qui concerne notre profession par les mails envoyés très régulièrement aux membres, par les Brèves et surtout grâce à notre nouveau site internet.

Plus fonctionnel que le précédent, le site vous permet dès la page d'accueil de découvrir les actualités, de retrouver les présentations de nos congrès précédents (nos Journées Nationales jusqu'en 2018 et PSF depuis 2020), de relire tous nos communiqués de presse et, grâce au nouveau moteur de recherche, de trouver RPC, webinars ou Brèves sans difficultés.

Être membre du Collège, c'est avoir la possibilité d'être sollicité comme expert du CNGOF et d'être inclus dans les labellisations et recommandations de bonne pratique du CNGOF et participer ainsi à l'amélioration des pratiques professionnelles.

Être membre du CNGOF, c'est aussi bénéficier d'un tarif préférentiel lors de notre congrès Pari(s) Santé femmes qui se tiendra les mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 juin 2024 à Paris-La Défense où nous aurons le plaisir de retrouver le CNIT.

Et que les amoureux du marché de Noël du parvis de la Défense se réjouissent : à partir de 2025, les Journées auront lieu à nouveau en décembre.

2024 sera la dernière année du Bureau actuel du Collège puisque nous céderons la place début 2025 à une nouvelle équipe, autour d'un nouveau Président qui sera élu, après présentation des professions de foi des candidats, lors du Conseil d'Administration qui se tiendra à PSF au mois de juin 2024. Ce Président à venir, appelé « Président élu », participera à nos travaux pendant l'année 2024 puis prendra les manettes en janvier 2025.

Suite page 2

éditorial



Joëlle Belaisch-Allart
Présidente du CNGOF

PSF 2024 ! Retour aux sources !

Les Journées PSF 2024 auront lieu cette année les 12, 13 et 14 juin 2024 au CNIT sur le site de Paris La Défense ; lieu mémorable où se sont déroulées pendant de nombreuses années les Journées du CNGOF. Le CNIT a subi ces dernières années des travaux de rénovation colossaux et c'est avec plaisir que nous allons pouvoir à nouveau profiter de ce site mythique.

Tenant compte des remarques d'une majorité d'entre vous, nous avons décidé de nous orienter sur un format un peu plus restreint en termes de nombre de sessions. Malgré cela, l'immense majorité des sociétés partenaires historiques de PSF ont décidé de continuer l'aventure avec le CNGOF. Nous souhaitons les remercier encore pour ce partenariat si précieux ! Les Commissions du Collège ont également été très sollicitées pour organiser des sessions mettant en avant leurs domaines d'expertises.

Comme chaque année, les 4 grands pôles de notre vaste spécialité seront représentés comme il se doit : l'obstétrique et la médecine fœtale, la chirurgie gynécologique, la gynécologie médicale et la médecine de la reproduction. Les sessions RPC, toujours très appréciées, devraient également vous intéresser, avec des sujets particulièrement attendus comme

Suite page 2



Belle et heureuse année 2024... suite

Nous avons l'intention, les secrétaires, les vice-présidents et moi-même, de mener tambour battant cette dernière année. De nouveaux statuts et un nouveau règlement intérieur plus conformes aux pratiques actuelles (réunions en visio, votes électroniques) seront soumis à la prochaine assemblée générale. Nos efforts visant à restaurer la confiance et le respect mutuel entre patientes et médecins ne se relâchent pas et nous envisageons un nouveau travail sur la Charte de la consultation en gynécologie obstétrique. Les chantiers ne manquent jamais au CNGOF !

À tous les gynécologues et obstétriciens de France, membres et futurs membres, le bureau du Collège et moi-même souhaitons une belle et heureuse année 2024, que nous espérons tous et dans tous les domaines, plus douce que les précédentes.

Joëlle Belaisch-Allart, *Présidente du CNGOF*

PSF 2024 !

Retour aux sources !... suite

l'examen clinique sénologique (pour compléter la RPC de l'an dernier consacrée à l'examen pelvien) ou la prise en charge des GEU et des MFIU. Des ateliers - toujours sur inscription - seront ouverts pour approfondir, en comité plus restreint, certains sujets « pratico-pratiques ».

Pour bénéficier du tarif préférentiel, adhérez au CNGOF et inscrivez-vous rapidement.

Nous vous attendons nombreux sur ce congrès qui reste un des événements incontournables concernant la santé des femmes et qui sera l'occasion de nous retrouver dans une ambiance à la fois studieuse et conviviale... comme au bon vieux temps !

Geoffroy Robin, Cyril Huissoud, Pierre Collinet
Secrétaires généraux du CNGOF

Appel à cotisation !

chers Membres, comme chaque année, nous sollicitons votre soutien financier indispensable à la réalisation de nos missions au sein du Collège. Votre cotisation annuelle revêt une importance cruciale, contribuant directement au financement de nos initiatives, visant à promouvoir l'excellence dans le domaine de la gynécologie et de l'obstétrique en France.

L'ensemble des médecins participant aux différentes activités du CNGOF, qu'ils soient salariés, hospitaliers, universitaires ou libéraux, sont bénévoles et offrent généreusement leur expertise et leur temps. Nous tenons à les remercier chaleureusement, car rien ne pourrait exister sans leur contribution. Nous vous encourageons à participer à ce mouvement en fonction de vos pôles d'intérêt.

Cependant, le CNGOF a également besoin de fonds pour assurer le fonctionnement du siège au 91 boulevard de Sébastopol, où vous êtes les bienvenus, avec son secrétariat, les réunions de préparation aux recommandations, les commissions, les missions de représentation, nos publications, nos adhésions aux différentes sociétés internationales, le soutien à la formation des Internes de notre spécialité, et bien plus encore.

Ces fonds permettent également de maintenir la qualité de la formation continue des DPC et des RPC que vous appréciez.

En 2023, ils ont également permis la refonte complète de notre site Internet qui était vieillissant. Il est maintenant prêt à recevoir très simplement vos cotisations par carte bancaire. Rendez-vous sur www.cngof.fr. Ce site est d'ailleurs encore largement perfectible, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Cette année, nous sommes particulièrement enthousiastes à l'idée de notre prochain Congrès annuel qui se tiendra au CNIT à Paris au mois de juin. Un événement incontournable rassemblant les experts les plus éminents de notre domaine. Votre soutien financier contribuera directement à la réussite de cet événement. En outre, votre cotisation vous permettra d'obtenir une substantielle réduction à l'inscription.

Nous vous encourageons vivement à renouveler votre adhésion dès maintenant et à participer activement à notre mission commune. Votre soutien est indispensable pour perpétuer le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français, afin qu'il reste une source d'information, d'échange, de réflexion et d'excellence continue.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement et nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux au prochain Congrès.

Les tarifs des cotisations annuelles pour l'année 2024 sont les suivants :

- **Membre titulaire** (spécialiste en gynécologie et/ou obstétrique exerçant en France) :
 - 220 €/an pour les membres exerçant une activité libérale ;
 - 120 €/an pour les membres n'exerçant pas une activité libérale ;
 - 95 €/an pour les assistants et les CCA.
- **Membre associé** (docteur en médecine non gynécologue ou obstétricien, chercheur ou sage-femme exerçant en France) : 70 €/an.
- **Membre correspondant étranger** (docteur en médecine, gynécologue-obstétricien ou non, exerçant dans un pays étranger d'un pays à haut niveau économique (selon la Banque Mondiale) : 220 €/an.
- **Membre correspondant étranger** docteur en médecine, gynécologue-obstétricien ou non, exerçant dans un pays étranger d'un pays à moyen ou bas niveau économique (selon la Banque Mondiale) : 50 €/an.
- **Interne** en gynécologie et/ou obstétrique exerçant en France ou à l'étranger : 50 €/an (incluant l'adhésion à l'AGOF).
- **Membre honoraire** (retraité) : 50 €/an.

Olivier Multon
Trésorier du CNGOF

Accouchement programmé à domicile

Le CNGOF a participé à un travail sur la gestion des risques autour de l'accouchement à domicile (AAD) organisé par la Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP) regroupant les instances suivantes : Association Nationale des Sages-Femmes Libérales (ANSFL), Association Professionnelle de l'Accouchement Accompagné à Domicile (APAAD), Club d'Anesthésie-Réanimation en Obstétrique (CARO), Collectif de Défense de l'Accouchement A Domicile (CDAAD), Collège National des Sages-Femmes de France (CNSF), Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes (CNOSF), Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP), SAMU Urgences de France, Société Française d'Anesthésie Réanimation (SFAR), Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU), Société Française de Médecine Périnatale (SFMP) et Société Française de Néonatalogie (SFN).

Cette participation avait pour but de limiter les risques et non de valider une pratique bien réelle que nous jugeons dangereuse et illégale (en l'absence d'assurance obligatoire).

Voici les points importants à retenir si vous recevez en consultation une patiente qui a un projet d'AAD.

Afin de respecter le libre choix de la patiente et de garantir au mieux sa sécurité ainsi que celle de son enfant, nous vous encourageons à **adopter une posture de « non jugement » et de bienveillance** tout en demeurant dans une **dynamique de gestion des risques en ne refusant pas de recevoir ces patientes** et en leur constituant un dossier médical classique.

Vous pouvez lui **remettre l'information générale validée** par le groupe de travail des médecins en annexe (voir ci-contre).

Une lecture accompagnée doit être proposée en insistant, par exemple, sur les points que vous jugerez les plus

pertinents au regard de la situation. La patiente doit aussi pouvoir vous contacter, vous ou un membre de votre équipe, si elle a des questions dans les suites de la consultation.

Surtout il est important de vous informer que **vous engagez votre responsabilité**. Cette responsabilité est susceptible d'être recherchée (surtout en l'absence d'assurance des SF réalisant des AAD) dès que vous participez à la prise en charge d'une patiente pour un acte de diagnostic, de soin ou de prévention. Le **défaut d'information est le motif le plus souvent pointé** lors des plaintes ou réclamations d'où la nécessité de retracer par écrit l'ensemble de l'information donnée et d'adapter l'information dans la situation particulière de la patiente (la remise d'un document général à la patiente pourrait ne pas suffire notamment en cas de facteur de risque identifié : antécédent d'HPP, utérus cicatriciel, éloignement de la maternité, etc.).

Enfin, nous rappelons qu'un **établissement ne peut pas refuser la prise en charge en urgence d'une femme** (sur le point d'accoucher ou en cours d'accouchement) sauf s'il n'y a plus de place, auquel cas l'équipe de soin doit organiser la réorientation de la patiente dans de bonnes conditions de sécurité.

Si le SAMU est contacté, le médecin régulateur décidera de l'engagement des moyens d'intervention appropriés.

In fine, dès qu'un professionnel est au courant du projet d'AAD, sa responsabilité est engagée. Nous vous recommandons donc de tracer impérativement l'information transmise en lien avec son niveau d'intervention dans le parcours et surtout de **ne pas rédiger de certificat de non contre-indication à l'AAD même en l'absence de risque accru a priori**.

Cyril Huissoud
Secrétaire général en charge
de l'Obstétrique

Annexe

Avis des Club Anesthésie-Réanimation en Obstétrique (CARO), Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (SFAR), Société Française de Médecine Périnatale (SFMP), Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF), SAMU Urgence de France (SUDF), Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU) et Société Française de Néonatalogie (SFN)

« Notre participation à ce travail collaboratif a pour but d'optimiser l'information et les prises en charge des patientes ayant en projet un AAD. En aucun cas notre participation à ces réflexions et documents ne doit être assimilée à une validation ou à une intention de promouvoir l'AAD.

Comme pour tous les accouchements, des complications non prévisibles peuvent survenir pour la mère et pour l'enfant à leur domicile. L'éloignement de la maternité, le peu de moyens disponibles sur place et la nécessité d'un transport sont des éléments de retard pour une prise en charge efficace. Le retard à la prise en charge est un des éléments majeurs de morbidité et mortalité maternelle et fœtale. Notre mission de praticiens est d'œuvrer pour que toutes les patientes aient accès aux soins dont elles ont besoin dans les délais les plus courts.

Pour la mère, l'hémorragie du post-partum survient dans environ 10 % des accouchements sans qu'elle puisse être facilement prévisible. La rapidité et l'intensité de sa prise en charge sont les facteurs pronostiques de cette complication potentiellement mortelle. Même si une prise en charge est initiée à domicile, les moyens disponibles seront insuffisants.

Pour l'enfant, le risque de décès périnatal est environ deux fois et demi plus élevé en cas d'accouchement à domicile que lors d'un accouchement en milieu hospitalier (soit de l'ordre de 0,4 %) et ce, même si la mère et le fœtus sont à bas risque en début de travail. Les risques de transfert de l'enfant en réanimation ou soins intensifs sont également significativement accrus quel que soit le niveau de risque initial ».

Elections 2023 des délégués régionaux siégeant au conseil d'administration du CNGOF

Selon nos statuts de 2021, le Collège est administré par un conseil d'administration composé comme suit :

1. Les anciens présidents, membres de droit.
2. Des conseillers élus sur la base de circonscriptions régionales qui regroupent une ou plusieurs régions administratives de la France : Île-de-France, Nord-Ouest, Nord-Est, Ouest, Rhône-Alpes, Sud et Sud-Ouest et régions ultra-marines et territoires d'outre-mer. Chaque délégation régionale est constituée de quatre membres : deux PU-PH, un exerçant en hôpital non universitaire et un en secteur libéral. Les départements français d'Amérique (Guadeloupe, Guyane, Martinique), de l'Océan Indien (La Réunion, Mayotte) et de l'Océan Pacifique (Nouvelle Calédonie, Polynésie française) ont chacun un représentant. Tous les membres titulaires du Collège sont électeurs et éligibles au conseil d'administration. Les conseillers sont élus pour quatre ans par les membres titulaires et rééligibles.

En 2023 étaient sortants : Catherine Uzan (Île-de-France), Philippe Judlin (Nord-Est), Raffaèle Fauvet (Nord-Ouest), Franck Perrotin (Ouest), Marie-Agnès Messieux (Rhône-Alpes), Olivier Toullalan (Sud) et Claude Hocké (Sud-Ouest).

Et ont été élus : Catherine Uzan (Île-de-France), Olivier Morel (Nord-Est), Raffaèle Fauvet (Nord-Ouest), Franck Perrotin (Ouest), Lucie Jaillet (Rhône-Alpes), Olivier Toullalan (Sud) et Claude Hocké (Sud-Ouest).

3. Des conseillers désignés par divers organismes professionnels.
4. Des conseillers cooptés, nommés par le conseil d'administration, personnalités dont la présence est jugée souhaitable en son sein en raison de leurs compétences ou de leurs activités particulières à l'intérieur de la profession.

Les nouveaux statuts adoptés en CA en octobre et soumis à l'AG pour validation apportent quelques modifications : les secrétaires généraux précédents deviennent membres de droit, et les effectifs des délégations régionales ont été modifiés pour permettre aux PH des hôpitaux universitaires et aux praticiens des ESPICs d'être candidats et permettre une meilleure représentation de l'outre-mer. Chaque délégation régionale sera constituée de quatre membres : deux praticiens titulaires exerçant en hôpital universitaire (PUPH, MCUPH, PH), un praticien titulaire exerçant en hôpital non universitaire ou en ESPIC et un praticien exerçant en secteur libéral.

Pour les régions ultra-marines et les territoires d'outre-mer, trois représentants pour Antilles-Guyane (dont au moins un PUPH) ; trois représentants pour l'Océan Indien (dont au moins un PUPH) et deux représentants pour les territoires de l'Océan Pacifique (Nouvelle Calédonie, Polynésie française).

Joëlle Belaisch-Allart

Compte rendu du 26^e congrès mondial de la FIGO

Paris, 9-12 octobre 2023

Le congrès mondial de la FIGO organisé pour la première fois à en France en partenariat avec le CNGOF a été un réel succès pour plusieurs raisons :

1. Le nombre important de délégués : plus de 8 000 professionnels de la santé des femmes issus de 110 pays se sont déplacés à Paris.
2. La qualité des orateurs et des thèmes choisis : les salles ont toujours été bondées et les participants très satisfaits des exposés présentés.
3. La participation très active des internes de l'AGOF et de la WATOG en particulier pour la journée simulation du vendredi.

Enfin, il a fait très beau à Paris durant toute la semaine et, bien sûr, nos collègues étrangers étaient ravis.

Il faut souligner la convivialité des échanges, la parfaite organisation de la part de Colloquium et de la FIGO, la logistique sans faille et, bien sûr, rappeler que cet événement a mis en lumière au niveau mondial le Collège avec sa présidente Joëlle Belaisch-Allart, ses trois vice-présidents et l'ensemble des orateurs français que je tiens à remercier.

Un gros travail a été effectué en amont par la FÉFOG via son président Cheikh Cissé et, outre l'exécutif du CNGOF déjà cité, je tiens à remercier Olivier Graesslin, président du comité local d'organisation, Hervé Fernandez et Jacky Nizard qui ont été particulièrement actifs.

Le replay de la plupart des sessions est désormais accessible sur le site de la FIGO.

J'ai terminé mon mandat de vice-président de la FIGO à la fin de ce congrès qui aura été le point d'orgue de cette belle aventure.

Rendez-vous à Capetown en 2025 !

Philippe Descamps

*Rédacteur en Chef des Brèves du CNGOF,
Vice-Président de la FIGO 2021-2023*

